

# COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de Conseillers :</b>	L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 mars à 18h30
<b>En exercice : 19</b>	Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire
<b>Présents : 14</b>	
<b>Votants : 19</b>	
<b>OBJET :</b>	Date de convocation du Conseil Municipal : 24/03/2023
<b>Information du Maire</b>	<b>Présents :</b> Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame M-Christine COURANT, Monsieur NOIROT Michel, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine
<b>Décision prise dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil Municipal</b>	<b>Absent(s) ayant donné procuration :</b> Madame CHUI TI SING Liliane à Monsieur SABRIÉ Alain, Monsieur VINCENT Alain à Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame MASSUCCO Isabelle à Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame ADROVER Isabelle à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger
<b>N° 11 /2023</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Madame VIAENE Nathalie

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°34 du 31 août 2020.

Monsieur le Maire informe les membres de la décision qu'il a prise dans le cadre de ses délégations :

- Décision n° 16/2022 du 09 décembre 2022 pour la fourniture et l'installation des alarmes PPMS et intrusion dans les bâtiments communaux par la société JRM Domotique – 65 rue du Grenache – Terra Uva 1 à LE CASTELLET, pour un montant de 22 000 euros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions prises par le Maire.

Pour extrait conforme a registre.

Fait et délibéré à Solliès-Ville,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire  
Compte tenu de :

- la transmission en Préfecture, le **3 AVR. 2023**
- de la publication, le **3 AVR. 2023**